

Le louis au soleil frappé de 1709 à 1715 au titre de 0,917, au poids officiel de 8,158 g et au cours légal de 20 livres (21 livres 10 sous en Alsace), faisait suite à l'édit d'avril enregistré le 14 mai 1709. A partir de 1713, son cours fut abaissé progressivement jusqu'à 14 livres le 1er septembre 1715 (1).

L'exemplaire que nous présentons est d'assez bonne facture, d'or légèrement pâle et de poids léger : 7,98 g (6 h). L'effigie du roi est de bonne qualité bien que moins élégante que celle du graveur général Norbert Röettiers, mais les lettres des légendes, irrégulières et décalées, sont plus ou moins larges. Au revers, les couronnelles sont asymétriques, les lettres L gravées maladroitement s'élargissent vers le haut, et le soleil central reste grossier.

L'originalité de ce louis daté 1709 sous l'effigie et à la marque S réside dans les différents du directeur et du graveur en fin de légendes : une étoile et une rose, symboles respectivement de Louis Euldes (1701-1711), directeur de la Monnaie de Paris, qui choisit l'étoile à partir de 1709, et de Georges Röettiers (1703-1748), graveur de l'atelier de Paris. Si l'étoile reste ressemblante, la rose ne correspond en rien au

---

9. Le procès-verbal fait le 8 juin 1607 après le décès d'Alexandre Olivier indique qu'il a été retrouvé dans la Monnaie du moulin un coffre apporté de Châlons dans lequel s'est trouvé après ouverture: une grosse presse de fer pour monnayer des jetons des doubles et autres pièces, un coupoir de fer pour couper les doubles, trois cisoires, neuf paires de tenailles, tant pour faire des doubles deniers que des jetons, trois tenailles pour estanguer, une masse de fer pour monnayer et quantité de piles et de trousseaux de plusieurs sortes de monnaies (Arch. nat., Z1b 438).

10. Arch. nat., Z1b 391.

---

1. F. DROULERS, *Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XVI (1610-1792)*, Paris, 1987, n° 255 ; J. DUPLESSY, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, II, Paris, 1989, n° 1449.



Faux

P. Lécivain

P. II De La Haye

poinçon de G. Röettiers. Il s'agit donc d'un faux.

En 1709, l'atelier de Reims fut réouvert par arrêt du Conseil du 23 avril, et la première délivrance date du 20 juin. Le directeur, Jacques Lagoille, du 16 mai 1698 au 19 janvier 1713, avait choisi un gland comme différent. Deux graveurs se succédèrent cette année : Pierre Lécivain choisit un cœur ardent du 17 juin au 5 septembre ; et Pierre II de La Haye, un fleuron (deux losanges superposés) à partir du 5 septembre (2). L'atelier produisit encore des louis au soleil de 1710 à 1713 et en 1715 ; le Cabinet des Médailles possède un exemplaire daté 1710. Bien que frappés en quantité, les louis rémois de cette date sont rares (3). Blanchet avait, lors d'une séance de notre Société, mentionné un vol important dont le clergé rémois fut victime le 23 novembre 1709. Un groupe de cavaliers avait dérobé le chariot contenant vraisemblablement la contribution du clergé du diocèse de Reims après la défaite de Malplaquet du 11 septembre 1709. Toutes les pièces volées portaient la marque de l'atelier de Reims (4).

Les faux louis au soleil se rencontrent fréquemment et se justifient par le cours élevé de 20 livres alors que le précédent louis aux insignes, frappé de 1704 à 1709, valait 15 livres. Les réformations s'achèvent, mais l'augmentation du cours permet

une activité importante aux faux-monnayeurs. De faux louis ont déjà été publiés pour le premier quart du XVIIIe siècle, dont un louis aux 8L et aux insignes daté 1702 à la marque S avec, en différent, un trèfle à la place du gland, ainsi qu'un faux louis aux 2L daté 1722 à la marque S (5). Pour le Nord-Est, la plupart des officines de fabrication clandestine de monnaies d'or françaises se situaient alors dans les Pays-Bas autrichiens. Cela a été développé périodiquement devant les membres de cette Société et s'explique par les guerres de cette fin du règne de Louis XIV et par le bénéfice important que permit la grande refonte de 1709 (plus de 25%) (6).

2. P. PRIEUR, « Contribution à l'étude de la Monnaie de Reims », *RN*, 1950, p. 71-132 ; S. SOMBART, *L'hôtel des monnaies de Reims (1679-1790)*, mémoire de maîtrise, 1990, dactylographié.
3. Le poids d'or monnayé à Reims en 1709 s'élève à 3755 marcs 7 onces 1 grain, soit, à raison de 30 pièces au marc, d'après F. Droulers et S. Sombart, environ 32 177 pièces au différent de Lécivain et environ 80 626 pièces au différent de de La Haye. Nous avons relevé quelques exemplaires à ce millésime dans les catalogues de vente : Ciani, 24-27 mai 1933, n° 221 (coll. Chatillon) ; Ratto, 20 décembre 1933, n° 43 (coll. V. Guilloteau I) ; Vinchon, 21-22 avril 1964, n° 415 (coll. Théry) ; Vinchon, 30 juin 1978, n° 288 (Monte-Carlo) = Vinchon, 21-22 mai 1979, n° 199 : 8,08 g (ex. de Lécivain).
4. A. BLANCHET, *PV des séances de la SFN*, séance du 1er février 1919, p. xxviii-xxix. L'ensemble volé près de Dammartin s'élevait à 151 000 livres venant de la Monnaie de Reims, dont 53 000 livres en louis d'or (peut-être une partie importante de la frappe de 1709).